



Abbaye aux Dames
la cité musicale, Saintes



ALIÉNOR / pôle
enseignement supérieur
formation continue
poitiers nouvelle-aquitaine & tours
musique - danse

MASTER DE MUSICOLOGIE
PARCOURS « MUSIQUE : RECHERCHE ET PRATIQUES D'ENSEMBLE »
(MRPE)

UNIVERSITÉS DE POITIERS ET TOURS

ABBAYE-AUX-DAMES DE SAINTES

PÔLE ALIÉNOR DE POITIERS

TABLE DES MATIERES

1. DIPLOME ET DOMAINES D'ETUDES	3
2. MODALITES D'ACCES AU CONCOURS.....	3
3. INFORMATIONS PRATIQUES.....	3
4. REGLEMENT DES ETUDES.....	4
5. MEMOIRE D'ETAPE DE MASTER 1 ET MEMOIRE DE MASTER 2.....	5
6. ÉQUIPE PEDAGOGIQUE	7
7. DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS.....	9
A. Présentation synthétique de la maquette	9
B. Contenu détaillé des enseignements.....	10
MASTER 1 – SEMESTRE 1.....	10
MASTER 1 – SEMESTRE 2.....	12
MASTER 2 – SEMESTRE 3.....	14
MASTER 2 – SEMESTRE 4.....	16

1. DIPLOME ET DOMAINES D'ETUDES

Le master « Musique : Recherches et Pratiques d'ensemble », proposé par les universités de Poitiers et de Tours en partenariat avec l'Abbaye aux Dames de Saintes et le Pôle Aliénor s'adresse aux étudiants désireux d'associer un parcours de musicien interprète de haut niveau à un travail de recherche. Il mutualise deux unités d'enseignement (UE) sur trois avec un autre parcours de master « Musiques et Sciences humaines ». Ces deux parcours forment la mention Musicologie portée par l'Université de Poitiers.

Cette formation aboutit à un Master universitaire délivré par l'Université de Poitiers et l'Université de Tours :

- Diplôme : MASTER
- Domaine : Sciences humaines et sociales
- Mention : Musicologie
- Spécialité : Musique : Recherche et pratiques d'ensemble
- Durée de référence : 4 semestres / 120 ECTS

2. MODALITES D'ACCES AU CONCOURS

La formation s'adresse aux instrumentistes et chanteurs remplissant l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSPM) et d'une Licence de musique et/ou musicologie
- Être titulaire d'un Bachelor d'interprète (établissement étranger)
- Être titulaire d'un diplôme d'État de professeur de musique et d'une licence de musique et/ou musicologie

3. INFORMATIONS PRATIQUES

Coordination pédagogique

Université de Poitiers :

- Thierry FAVIER (Responsable mention Musicologie / Responsable du parcours MRPE) – thierry.favier@univ-poitiers.fr

Université de Tours :

- Talia BACHIR-LOOPUYT (Responsable du parcours MSH) – talia.bachir-loopuyt@univ-tours.fr

Abbaye-aux-Dames :

- Catherine PUIG (Directrice pédagogique du Jeune Orchestre de l'Abbaye) – puig@abbayeauxdames.org
- Cécile CHEMIN (Chargée de production du JOA/Master) – chemin@abbayeauxdames.org

Pôle Aliénor :

- Claire MICHON (Responsable formation Master) – c.michon@polealienor.eu

Contact Université de Poitiers

Département de musicologie

Pavillon Universitaire Musique et Danse (Bât. E08)

15, rue Guillaume VII le troubadour – TSA 81118

86073 Poitiers Cedex 9

Secrétariat : Pascale Bianor (05 49 45 42 84) – pascale.bianor@univ-poitiers.fr

Accueil : Anita Boulay (05 49 45 52 05) – anita.boulay@univ-poitiers.fr

UFR Sciences Humaines et arts, dit « Hôtel Fumé » (scolarité, salles informatiques, salle Guillemet, Bibliothèque Universitaire Michel Foucault (ou BUSHA)
UFR Sciences Humaines et Arts – Bâtiment E15
8, rue René Descartes – TSA 81118
86073 Poitiers Cedex 9
Accueil : 05 49 45 45 45

Contact Université de Tours

Département de musicologie

5 rue François Clouet

37000 Tours

Secrétariat : Nicole Isoard : 02 47 36 77 33 : nicole.isoard@univ-tours.fr

Plans d'accès

Poitiers (centre ville) – www.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/10/2018/12/plan-poitiers-cv.pdf

Tours – <https://ash.univ-tours.fr/> (rubrique « Infos pratiques »)

4. REGLEMENT DES ETUDES

Étalement d'une année sur deux ans

L'étudiant a la possibilité d'étaler sur deux ans l'année de M1 ou de M2, ce qui suppose le paiement intégral de deux inscriptions consécutives. Les responsables pédagogiques établissent alors avant le début de la formation, en concertation avec l'étudiant, un plan de répartition des différentes unités d'enseignements, que l'étudiant s'engage à respecter et qui vaut contrat d'études.

Accès direct en M2

Une demande de validation ou d'accès direct en seconde année de Master (M2) est possible si l'étudiant a déjà obtenu un autre diplôme de Master. Une commission formée de représentants des deux Universités étudie alors le dossier de l'étudiant : CV, lettre explicative, relevés de notes des diplômes (Master ou *Bachelor*), mémoire de recherche déjà rédigé. Si la demande d'accès direct en M2 est acceptée, il est conseillé a priori (sauf exception) d'étaler alors les enseignements sur deux ans.

Langue des cours

Les cours universitaires sont principalement donnés en français ; certains séminaires ou conférences peuvent être en anglais.

Les partenaires du parcours MRPE étant internationaux, il est admis que l'accès des étudiants y soit possible sans le niveau de français habituellement requis (B2). La réussite aux évaluations implique cependant que l'étudiant fasse le nécessaire pour atteindre le plus rapidement possible le niveau B2.

Cours de langues

La maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire pour l'obtention du diplôme. L'étudiant MRPE devra fournir **avant la fin du M1** un certificat de niveau B2 dans une langue autre que sa langue maternelle ; un certificat en français est donc admis pour les étudiants étrangers. Si le certificat B2 n'est pas fourni en fin de M1, l'étudiant a l'obligation de suivre un cours de musicologie en anglais organisé en Master 2 - S4.

Langue de rédaction des travaux et du mémoire

La langue de rédaction des travaux et du mémoire est le français (exceptionnellement l'anglais pour le mémoire) ; la soutenance se fait en français.

Les étudiants qui souhaitent rendre des travaux partiellement ou entièrement en anglais doivent prendre contact avec l'enseignant concerné pour autorisation.

Autorisations et gestion des absences

Elles doivent impérativement être justifiées avant le jour du cours ou séminaire (certificat médical, contrat de travail).

Toute correspondance à ce sujet, à laquelle seront jointes les pièces justificatives (contrat de travail ou certificat médical) doit être adressée à : pascale.bianor@univ-poitiers.fr

Les étudiants qui ne sont pas sûrs, malgré les choix possibles, de pouvoir suivre le nombre de séminaires demandés sont incités à prévoir d'effectuer en deux ans leur année de formation.

Jury d'évaluation semestrielle

À la fin de chaque semestre, un jury réunissant les responsables pédagogiques du domaine d'études (représentant l'Université, l'Abbaye aux Dames et le Pôle Aliénor) statue sur les validations des différentes unités d'enseignement de chaque étudiant. Les résultats sont communiqués à l'issue du jury par les services de l'Université. Un semestre est validé si la moyenne des notes de chaque UE auxquelles sont attribués des coefficients est supérieure à 10. Cette règle de compensation s'applique à l'ensemble des UE du semestre, qu'elles soient évaluées par l'Abbaye aux Dames, le Pôle Aliénor ou par l'Université.

5. MEMOIRE D'ETAPE DE MASTER 1 ET MEMOIRE DE MASTER 2

Le mémoire de master est soutenu en fin de seconde année (M2).

Il fait l'objet en fin de M1 d'un mémoire d'étape de 30 pages minimum (hors Annexes), évalué dans le cadre de l'UE1 du second semestre (note de production écrite).

La possibilité de rédiger deux mémoires successifs, en M1 puis en M2, est offerte à titre dérogatoire et fait l'objet d'une demande écrite auprès du responsable de parcours et du tuteur.

MEMOIRE D'ETAPE

Le mémoire d'étape de M1 devra comporter 30 pages minimum (hors annexes).

Son contenu sera le suivant :

1. Titre prévisionnel
2. Introduction (exposé de la problématique avec état de la littérature)
3. Plan prévisionnel
4. Corps du mémoire. A choisir parmi trois possibilités, en accord avec le tuteur :
 - a/ Un chapitre rédigé
 - b/ Le plan détaillé comprenant des éléments rédigés.
 - c/ Une édition critique (dans le cas d'un travail à partir d'une source musicale sans édition moderne)
5. Bibliographie (avec les sources primaires et secondaires. Si le sujet s'y prête, elle pourra être organisée par thèmes)
6. Annexe(s) (catalogue, iconographie, transcription de sources, enregistrements, etc.. : facultatif en fonction des sujets)

MEMOIRE DE M2 ET PROTOCOLE DE SOUTENANCE

Nature du mémoire

Il s'agit d'un mémoire de recherche qui traite d'un sujet original, défini en collaboration avec le directeur de mémoire. Le mémoire comporte au moins 70 pages auxquelles peuvent s'ajouter une partie ou un volume d'Annexes (documents complémentaires, tableaux, facsimilés, illustrations, etc.).

Lieu de la soutenance

La soutenance se déroule dans la ville de l'étudiant (pas de prise en charge des déplacements pour les soutenances) : soit les enseignants de chaque université peuvent être présents, soit il est nécessaire d'utiliser la visioconférence pour le ou les membres du jury qui ne peuvent se déplacer. Contacter pour la mise en place d'une visioconférence :

- Gilles Ory : gilles.ory@univ-tours.fr
- Jean-Baptiste Delage : jean.baptiste.delage@univ-poitiers.fr

Durée de la soutenance

Le format recommandé pour la soutenance est de 45 min :

- 15 min d'exposé de l'étudiant
- 30 min de commentaires et questions du jury

Notes

La note transmise par le jury à l'administration représente la moyenne entre :

- La note de mémoire (coeff. 2)
- Et celle de soutenance (coeff. 1).

Exemplaires du mémoire

Les étudiants doivent fournir un exemplaire de leur mémoire à chaque membre du jury. Il leur sera demandé 2 exemplaires corrigés pour les bibliothèques de Tours et Poitiers dans la semaine qui suit la soutenance.

Le jury fournira donc au candidat un document ou des consignes précises concernant les corrections à apporter au mémoire qu'il juge indispensables avant ce dépôt.

!!! Mise en garde importante sur le plagiat !!!

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à internet.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

6. ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

Universités de Poitiers et de Tours

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS				
Nom Prénom	Statut	Établissement	Équipe de rattachement	Adresses mail
Aubigny Benoît	MCF-HDR	Université de Poitiers	CRIHAM (EA 4270)	benoit.aubigny@univ-poitiers.fr
Auzolle Cécile	MCF-HDR	Université de Poitiers	CRIHAM (EA 4270)	cecile.auzolle@univ-poitiers.fr
Bachir-Loopuyt Talia	MCF	Université de Tours	ICD (EA 6297)	talia.bachir-loopuyt@univ-tours.fr
Belly Marlène	MCF	Université de Poitiers	CRIHAM (EA 4270)	marlene.belly@univ-poitiers.fr
Benhaïm Sarah	MCF	Université de Tours	ICD (EA 6297)	sarah.benhaim@univ-tours.fr
Bernard de Raymond Louise	MCF	Université de Tours	ICD (EA 6297)	louise.deraymond@univ-tours.fr
Bougeret Gérard	MCF	Université de Tours	ICD (EA 6297)	gerard.bougeret@univ-tours.fr
Canguilhem Philippe	PR	Université de Tours	CESR (UMR 7323)	philippe.canguilhem@univ-tours.fr
Cotro Vincent	PR	Université de Tours	ICD (EA 6297)	vincent.cotro@univ-tours.fr
Cousin, Marie	ATER	Université de Tours	ICD (EA 6297)	marie.cousin@univ-tours.fr
Cullin Olivier	PR	Université de Tours	ICD (EA 6297)	cullin@univ-tours.fr
Drèze Celine	ATER	Université de Poitiers	CRIHAM (EA 4270)	celine.dreze@univ-poitiers.fr
Fandeur Lionel	BIATSS	Université de Tours	DPN	fandeur@univ-tours.fr
Favier Thierry	PR	Université de Poitiers	CRIHAM (EA 4270)	thierry.favier@univ-poitiers.fr
Fiala David	MCF	Université de Tours	CESR (UMR 7323)	david.fiala@univ-tours.fr
Gonnard Henri	MCF	Université de Tours	ICD (EA 6297)	henri.gonnard@univ-tours.fr
Goujon Jean-Philippe	ATER	Université de Tours	ICD (EA 6297)	jean-philippe.goujon@univ-tours.fr
His Isabelle	PR	Université de Poitiers	CRIHAM (EA 4270)	isabelle.his@univ-poitiers.fr
Saulnier Daniel	IE-HDR	CNRS	CESR (UMR 7323)	daniel.saulnier@univ-tours.fr
Vermaelen Denis	MCF	Université de Tours	ICD (EA 6297)	denis.vermaelen@univ-tours.fr

Les biographies et listes de travaux des enseignants-chercheurs susceptibles de diriger des travaux (MCF et PR) sont disponibles sur les sites des universités et des centres de recherche :
 icd.univ-tours.fr
 cesr.cnrs.fr
 criham.labo.univ-poitiers.fr

ENSEIGNANTS INVITES EN 2019-21

Nom Prénom	Statut et établissement	Enseignement
Desroches Monique	PR, Université de Montréal	Sources de la performance, M2
Mounier-Vehier Caroline	Post-doctorante, ENS	Sources de la performance, M2
Pradem-Faure Odile	Déléguée générale ACCR	Recherche de stage / bilan de stage M2
Rossi Jérôme	MCF, Université de Nantes	Sources de la performance, M2
Stoichita Victor A.	Chercheur CNRS	Sources de la performance, M2
Strohmann Nicole K.	PR remplaçante à la Musikhochschule de Hanovre	Sources de la performance, M2

7. DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

A. Présentation synthétique de la maquette (des aménagements sont prévus en 2022-2023)

MASTER 1 – MRPE			
SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
UE 1 – Enseignements disciplinaires		UE 1 – Enseignements disciplinaires	
	Concepts et outils (18h – 3 ECTS)		Concepts et outils (18h – 4 ECTS)
	Formes et usages de la partition (26h – 6 ECTS)		Insertion professionnelle (6h – 2 ECTS)
			Accompagnement méthodologique (12h – 3 ECTS)
UE 2 – Compétences auxiliaires		UE 2 – Compétences auxiliaires	
	Compétences numériques (18h – 3 ECTS)		Compétences numériques (6h – 1 ECTS)
	Langue vivante (3 ECTS)		Langue vivante (1 ECTS)
			Journée de présentation des mémoires (1 ECTS)
UE 3 – Formation de l'interprète et professionnalisation		UE 3 – Formation de l'interprète et professionnalisation	
	Pratique instrumentale (12h – 4 ECTS)		Pratique instrumentale (12h – 2 ECTS)
	Musique de chambre (20h – 4 ECTS)		Musique de chambre (20h – 3 ECTS)
	Production et diffusion artistique (42h – 7 ECTS)		Récital solo et ensembles (4 ECTS)
			Production et diffusion artistique (42h – 6 ECTS)
			Étude des traités (24h – 3 ECTS)
MASTER 2 – MRPE			
SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
UE 1 – Enseignements disciplinaires		UE 1 – Enseignements disciplinaires	
	Sources de la performance musicale (15h – 5 ECTS)		Sources de la performance musicale (15h – 6 ECTS)
	Atelier d'analyse (12h – 4 ECTS)		
UE 2 – Compétences auxiliaires		UE 2 – Compétences auxiliaires et professionnalisation	
	Langue vivante (2 ECTS)		Stage ou validation expérience professionnelle (4 ECTS)
	Recherche stage et insertion professionnelle (1 ECTS)		Soutenance d'un mémoire de recherche (4 ECTS)
			Langue vivante (3 ECTS)
			Journée de présentation des mémoires (1 ECTS)
UE 3 – Formation de l'interprète et professionnalisation		UE 3 – Formation de l'interprète et professionnalisation	
	Pratique instrumentale (12h – 3 ECTS)		Pratique instrumentale (12h – 1 ECTS)
	Musique de chambre (20h – 4 ECTS)		Musique de chambre (20h – 4 ECTS)
	Production et diffusion artistique (42h – 6 ECTS)		Récital solo et ensembles (3 ECTS)
	Organologie (24h – 5 ECTS)		Production et diffusion artistique (42h – 6 ECTS)

UE1 – Enseignements disciplinaires

Séminaire « Concepts et Outils » (18h ; 3 ECTS)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : un écrit et un oral (session 1) ; un écrit (session 2)

Le séminaire « concepts et outils » propose une introduction aux dimensions théoriques et pratiques de la musicologie. Il vise à présenter les différents domaines de recherche, leurs enjeux respectifs et transversaux, et enfin, à formuler un sujet de mémoire et à situer son approche dans l'horizon de la musicologie.

Séminaire « Formes et usages de la partition » (26h ; 6 ECTS)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : un dossier écrit (sessions 1 et 2).

Ce séminaire est consacré à l'approche critique des sources musicales. Il met en regard différents types de sources musicales élaborées du Moyen-Âge au début du XXI^e siècle. Une étude croisée des contextes dans lesquels ces sources étaient élaborées et des fonctions qui leur étaient assignées permet de mettre en évidence les liens étroits entre les différentes formes qu'elles revêtent et les usages qui en étaient faits. L'accent est mis particulièrement sur l'apport que constitue une telle approche critique de la partition dans le domaine de l'interprétation.

Visite et atelier à la Bibliothèque nationale de France à Paris : Département de la musique (Site Richelieu) et Département Son, vidéo, multimédia (Site Tolbiac/François Mitterrand)

UE2 – Compétences auxiliaires

Compétences numériques (18h ; 3 ECTS)

Modalités de suivi : distanciel

Évaluation : 2 productions techniques (sessions 1 et 2)

Seront abordés les outils collaboratifs à l'université, les fonctionnalités de Word, les outils de la web édition. Un travail collaboratif sera proposé sur un projet numérique.

Langues vivantes (3 ECTS)

Évaluation : fournir un certificat B2 en fin de M1

Si certificat B2 non fourni en fin de M1 : obligation de suivre le cours de musicologie en anglais organisé au S4.

UE3 (MRPE) – Formation de l'interprète et professionnalisation

Cette UE3 est prise en charge par l'Abbaye-aux-Dames de Saintes ou par le Pôle Aliénor de Poitiers.

Pratique instrumentale, cours d'instrument (12h ; 4 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)

- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Important : il revient à chaque étudiant de l'Abbaye d'organiser ses cours d'instruments avec le ou les (maximum 2) professeurs de cours d'instrument qui lui ont été attribués en début d'année, par la direction pédagogique. Il est également de la responsabilité de l'étudiant de compléter et faire signer la fiche de suivi par son ou ses professeurs avant la fin de chaque semestre.

Musique de chambre (20h ; 4 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Production et diffusion artistique (42h ; 7 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

UE1 – Enseignements disciplinaires

Séminaire « Concepts et Outils » (18h)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : deux écrits (session 1) ; un écrit (session 2)

Enseignement axé au second semestre sur les ressources bibliographiques, les enjeux transversaux de la musicologie et sur les méthodologies de l'enquête de terrain et de l'entretien.

Accompagnement méthodologique et mémoire d'étape (12h)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : une production écrite (mémoire d'étape, évalué par le tuteur de mémoire et un examinateur externe)

Insertion professionnelle (6h)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : quitus présence

Cette UE prendra la forme d'une journée « Découverte des institutions musicales » organisée à Tours, avec des intervenants de différents secteurs institutionnels (éducation musicale, métiers de la documentation et de la recherche, programmation...) et complétée par une intervention d'Odile Pradem-Faure (Déléguée générale de l'Association des Centres culturels de Rencontre) préparant à la Recherche de Stage.

UE2 – Compétences auxiliaires

Compétences numériques (6h)

Modalités de suivi : présentiel et distanciel

Évaluation : 1 production technique (sessions 1 et 2)

Langues vivantes (3 ECTS ; 1 ECTS)

Évaluation : fournir un certificat B2 en fin de M1

Si certificat B2 non fourni en fin de M1 : obligation de suivre le cours de musicologie en anglais organisé au S4.

Journées de présentation des travaux du master MSH et du master MRPE (M1 et M2)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : quitus présence

Quel que soit l'état d'avancement de sa recherche, chaque étudiant vient la présenter en 10 minutes (M1) ou 15 minutes (M2) aux autres étudiants et aux enseignants, afin qu'elle soit ensuite l'objet d'un court échange.

UE3 (MRPE) – Formation de l'interprète et professionnalisation

Cette UE3 est prise en charge par l'Abbaye-aux-Dames de Saintes ou par le Pôle Aliénor de Poitiers.

Pratique instrumentale, cours d'instrument (12h ; 3 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Musique de chambre (20h ; 4 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Récital solo et ensembles (4 ECTS)

Évaluation (Abbaye) :

- Session unique – évaluation des pratiques artistiques à travers un récital dont le répertoire sera partiellement imposé.

Production et diffusion artistique (42h ; 6 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Étude des traités (24h ; 3 ECTS)

Évaluation :

- Première session : 1 oral et 1 écrit
- Seconde session : 1 écrit

Ce séminaire s'attachera à la lecture approfondie des principaux traités musicaux (rhétorique, écrits théoriques, méthodes instrumentales) de la période baroque, et d'en dégager les enjeux fondamentaux afin d'approfondir les connaissances théoriques et amener à de véritables mises en pratique dans l'exécution instrumentale.

UE1 – Enseignements disciplinaires

Séminaire « Sources de la performance musicale » (15h ; 5 ECTS)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : production écrite : 3 comptes-rendus de séances (sessions 1 et 2)

Liste des séminaires programmés en 2019-20 et 2020-21 :

- Mario Armellini, « Toute partition en vaut-elle une autre ? Quelques exemples du XVIII^e au XX^e siècle »
- Clément Cannone (CNRS), « Analyser l'improvisation ? »
- Luc Charles-Dominique, « Repenser l'histoire, les sources et l'interprétation des musiques pour bandes de violons des XVI^e et XVII^e siècles »
- Vincent Cotro (Université de Tours), « Le disque comme source de la performance et de son analyse en jazz et musiques improvisées »
- Monique Desroches (Université de Montréal), « Le rôle du corps dans la compréhension des pratiques musicales : étude de quatre terrains ethnomusicologiques »
- Thierry Favier (Université de Poitiers), « L'orchestre classique : espaces, dispositifs et pratiques »
- Fanny Gribenski (CNRS), « Accorder le monde : histoire du diapason »
- Benoît Haug, « Analyser ce qui se joue (en remettant les musiciens au centre) »
- Denis Laborde, « Jouer son propre rôle ? Des migrants dans le *Nabucco* de Verdi (Hambourg, 10 mars 2019) »
- Caroline Mounier-Vehier (ENS, EUR Translitterae), « Recréer un opéra baroque au XXI^e siècle : conditions de production, contexte de création, rapport aux sources »
- Louise de Raymond (Université de Tours), « Les quatuors à cordes joués à la Société des concerts du conservatoire (1832-1870) : des pratiques de répétition singulières révélées par le matériel d'orchestre »
- Jérôme Rossi (Université de Nantes), « Musicologie filmique et étude de l'interprétation »
- Victor A. Stoichita (CNRS), « L'efficacité musicale selon les musiciens professionnels Rom de Roumanie »
- Nicole Strohmann (Université de Hanovre) : séminaire consacré à l'œuvre d'Augusta Holmès (1847-1903). Titre et résumé à venir.

Atelier d'analyse (12h ; 4 ECTS)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : production écrite

L'atelier d'analyse est conçu en relation étroite avec la rédaction du mémoire de M2, lequel requiert à des degrés divers la mise en œuvre de compétences de description et/ou d'analyse de matériaux musicaux variés.

Il s'agira de susciter puis d'alimenter une réflexion prenant en compte les spécificités des corpus musicaux et l'articulation de leur analyse à la problématique choisie. Les deux dernières séances seront consacrées à un exposé oral – travail préparatoire à l'écrit terminal (format court).

UE2 – Compétences auxiliaires et professionnalisation

Langues vivantes (3 ECTS)

Si certificat B2 non fourni en fin de M1 : obligation de suivre le cours de musicologie en anglais organisé au S4.

Recherche de stage et insertion professionnelle (3 ECTS)

Modalités de suivi : distanciel

Évaluation : rapport écrit sans soutenance (sessions 1 et 2)

1 journée, obligatoire pour les MSH, **facultative pour les MRPE**

UE3 (MRPE) – Formation de l'interprète et professionnalisation

Cette UE3 est prise en charge par l'Abbaye-aux-Dames de Saintes ou par le Pôle Aliénor de Poitiers.

Pratique instrumentale (12h ; 3 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Important : il revient à chaque étudiant de l'Abbaye d'organiser ses cours d'instruments avec le ou les (maximum 2) professeurs de cours d'instrument qui lui ont été attribués en début d'année, par la direction pédagogique. Il est également de la responsabilité de l'étudiant de compléter et faire signer la fiche de suivi par son ou ses professeurs avant la fin de chaque semestre.

Musique de chambre (20h ; 4 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Production et diffusion artistique (42h ; 6 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Organologie (24h ; 5 ECTS)

Évaluation : quitus présence

UE1 – Enseignements disciplinaires

Séminaire « Sources de la performance musicale » (15h ; 5 ECTS)

Modalités de suivi : présentiel

Évaluation : production écrite : 3 comptes-rendus de séances (sessions 1 et 2)

Liste des séminaires programmées en 2019-20 et 2020-21 : voir au semestre 3.

UE2 – Compétences auxiliaires et professionnalisation

Stage ou validation de l'expérience professionnelle (4 ECTS)

Durée : 1 mois (ou équivalent horaire)

Validation : pour les MRPE, dépôt d'un (ou deux) contrat(s) de travail (enseignement, engagement de musiciens) pour une durée d'au moins 15 jours

Soutenance d'un mémoire de recherche (4 ECTS)

Validation : mémoire avec soutenance (session 1 et 2)

Voir *supra*, protocole de soutenance

Langues vivantes (anglais) (12h ; 3 ECTS)

Si certificat B2 non fourni en fin de M1

Modalité de suivi : distanciel

Évaluation : un oral, un écrit (session 1) – un oral (session 2)

Cours de musicologie en anglais assuré par un enseignant-chercheur.

Journées de présentation des travaux du master MSH et du master MRPE (M1 et M2) (1 ECTS)

Modalités de suivi : présentiel Évaluation : quitus présence

Quel que soit l'état d'avancement de sa recherche, chaque étudiant vient la présenter en 10 minutes (M1) ou 15 minutes (M2) à ses camarades et aux enseignants, afin qu'elle soit ensuite l'objet d'un court échange.

UE3 (MRPE) – Formation de l'interprète et professionnalisation

Cette UE3 est prise en charge par l'Abbaye-aux-Dames de Saintes ou par le Pôle Aliénor de Poitiers.

Pratique instrumentale, cours d'instrument (12h ; 1 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Musique de chambre (20h ; 4 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)

Récital solo et ensembles (3 ECTS)

Évaluation (Abbaye) :

- Session unique – évaluation des pratiques artistiques à travers un récital dont le répertoire sera partiellement imposé.

Production et diffusion artistique (42h ; 6 ECTS)

Évaluation :

- Première session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle continu)
- Seconde session : évaluation des pratiques artistiques (contrôle terminal)